

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 29.02.2024
Convocation faite
Le 15.02.2024

Délibération
N°2024-02-024

Diagnostic énergétique –
Audit Décret tertiaire

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 21 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le mercredi vingt et un février à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE (à partir du point n° 2024-02-020), Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART (à partir du point n°2024-02-019), MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2024-02-018), M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), M. Bernard DEFORGE (jusqu'au point n°2024-02-019), M^{mes} Isabelle BODART (jusqu'au point n°2024-02-018), Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Jean GUION (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), M^{mes} Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n° 2024-02-017).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la loi Elan,

Vu la délibération n°2023-04-083 du 11 avril 2023, approuvant la constitution d'un groupement de commande publique pour mutualiser le recrutement du bureau d'études chargé de mener les études sur les bâtiments énergivores relevant du décret tertiaire des communes concernées et volontaires,

Considérant que la Communauté de Communes avait alloué un budget de 30 000 € HT au diagnostic de ses bâtiments,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 14 novembre 2023 pour le compte d'un Groupement de Commande Publique,

Considérant que le cahier des charges a été rédigé sur les recommandations de l'ADEME,

Vu les 8 offres déposées :

- 1 offre est jugée inappropriée. Il s'agit au final d'une erreur de dépôt (erreur de tiroir numérique)
- 2 offres sont à rejeter pour irrégularité,
- 1 offre est supérieure au seuil limite fixé par Décret pour les MAPA. Elle est jugée inacceptable,
- 4 offres sont étudiées financièrement et techniquement.

Considérant que toutes les offres excèdent le budget alloué pour la Communauté et que les offres ont été correctement chiffrées.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **prendre acte** des montants réels de la prestation et de l'offre proposée par ADX GROUPE,
- * **décide** de régulariser l'offre avec la société ADX GROUPE pour intégrer les bâtiments de la Commune de VIREUX-WALLERAND dès lors que les éléments techniques nous auront été transmis,
- * **décide** d'augmenter l'enveloppe allouée à cette opération à hauteur du coût de la prestation,
- * **autorise** le Président de proposer aux membres du Groupe de Commande Publique de retenir l'offre de ADX GROUPE pour les montants ci-dessous :

Montants exprimés en euros H.T, pour l'ensemble des bâtiments de :	SOCOTEC IMMO.	ADX GROUPE	AC ENVIRONNT	ALTER WATT
CC ARDENNE RIVES DE MEUSE	73 900	42 000	73 996	80 408,45
AUBRIVES	5 400	3 950	5 952	7 285,56
CHOOZ	29 700	20 750	37 944	40 659,80
REVIN	31 825	24 400	33 246	41 467,97
VIREUX-WALLERAND	-	-	-	-
FUMAY	19 750	18 900	21 426	25 178,22
TOTAL :	160 575	110 000	172 564	195 000
<i>Le critère de prix est évalué sur 50 % de la note finale.</i>		Offre pressentie		

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

